



(22) Date de dépôt/Filing Date: 2017/04/07

(41) Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.: 2017/11/03

(45) Date de délivrance/Issue Date: 2019/07/30

(30) Priorités/Priorities: 2016/05/03 (FR1654008);
2016/06/02 (FR1655008)

(51) Cl.Int./Int.Cl. A47J 45/07(2006.01)

(72) Inventeurs/Inventors:

DODANE, PAUL, FR;
BRUGGER, EMMANUEL, FR;
DROUILLIE, PASCAL, FR

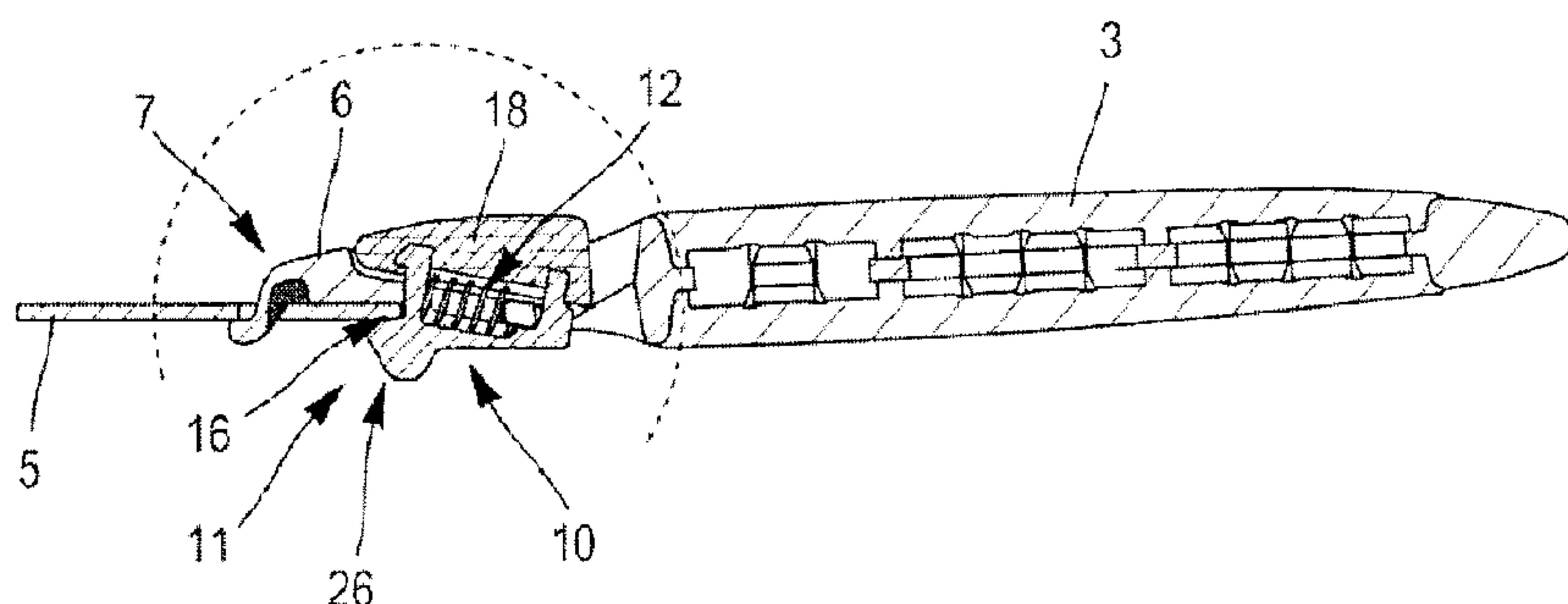
(73) Propriétaire/Owner:

CRISTEL, FR

(74) Agent: BCF LLP

(54) Titre : USTENSILE DE CUISINE A POIGNEE AMOVIBLE

(54) Title: KITCHEN UTENSIL WITH REMOVABLE HANDLE



(57) Abrégé/Abstract:

L'invention concerne un ustensile de cuisine comprenant un récipient et une poignée, sur le pourtour supérieur externe du récipient s'étendant une patte de fixation ou oreille pourvue d'au moins une ouverture pour l'engagement et la réception d'une extrémité en forme de crochet d'une patte d'accrochage que comporte la poignée, sur cette dernière étant encore monté en coulissement un loquet susceptible d'occuper au moins une position de déverrouillage et une position verrouillée dans laquelle il est repoussé sous l'action de moyens de rappel pour venir s'étendre, du côté opposé par rapport à la patte d'accrochage, sous la patte de fixation du récipient. Avantageusement, le loquet est monté en coulissement sur la poignée suivant une direction formant un angle aigu par rapport au plan de la patte de fixation pour, partant d'une position déverrouillée, écartée de cette patte de fixation, se resserrer en directement de cette dernière sous l'action desdits moyens de rappel en position de verrouillage.

Abrégé

L'invention concerne un ustensile de cuisine comprenant un récipient et une poignée, sur le pourtour supérieur externe du récipient s'étendant une patte de fixation ou oreille pourvue d'au moins une ouverture pour 5 l'engagement et la réception d'une extrémité en forme de crochet d'une patte d'accrochage que comporte la poignée, sur cette dernière étant encore monté en coulissement un loquet susceptible d'occuper au moins une position de déverrouillage et une position verrouillée dans laquelle il est repoussé sous l'action de moyens de rappel pour venir s'étendre, du 10 côté opposé par rapport à la patte d'accrochage, sous la patte de fixation du récipient. Avantageusement, le loquet est monté en coulissement sur la poignée suivant une direction formant un angle aigu par rapport au plan de la patte de fixation pour, partant d'une position déverrouillée, écartée de cette patte de fixation, se resserrer en directement de cette dernière 15 sous l'action desdits moyens de rappel en position de verrouillage.

Ustensile de cuisine à poignée amovible

L'invention concerne un ustensile de cuisine comprenant un récipient et une poignée, sur le pourtour supérieur externe du récipient s'étendant une patte de fixation pourvue d'au moins une ouverture pour l'engagement et la réception d'une extrémité en forme de crochet d'une patte d'accrochage que comporte la poignée, sur cette dernière étant encore monté en coulissolement un loquet susceptible d'occuper au moins une position de déverrouillage et une position verrouillée dans laquelle il est repoussé sous l'action de moyens de rappel, pour venir s'étendre, du côté opposé à la patte d'accrochage, sous la patte de fixation du récipient.

La présente invention concerne le domaine des ustensiles de cuisine et plus particulièrement ceux équipés d'une poignée amovible.

On connaît d'ores et déjà de nombreux ustensiles de cuisine sous forme de récipients qui, plutôt que d'être équipés d'une poignée fixe, comportent, sensiblement sur leur pourtour supérieur externe, une patte de fixation, très souvent dénommée oreille de par la forme de cette patte, sur laquelle peut venir s'accrocher une poignée amovible. L'intérêt d'une telle poignée amovible est multiple. En particulier, elle peut être retirée du récipient une fois celui-ci disposé sur une plaque de cuisson de manière à lui conférer un moindre encombrement. Par ailleurs, le caractère amovible de la poignée facilite grandement le rangement de ces ustensiles de cuisine, mais aussi leur nettoyage, etc...

Ainsi, parmi ces ustensiles de cuisine à poignée amovible, on connaît plus particulièrement ceux dont la patte de fixation en bordure supérieure du récipient comporte au moins une ouverture, généralement oblongue assimilable à une fente, ouverture dans laquelle va pouvoir s'engager, par le dessus, une extrémité en forme de crochet d'une patte d'accrochage que comporte la poignée. Sous cette simple coopération entre cette extrémité en forme de crochet de la patte d'accrochage de la poignée et

l'ouverture correspondante dans l'oreille du récipient, il est possible de manipuler ce dernier au moyen de cette poignée.

Cependant, pour sécuriser cette dernière sur cette patte de fixation du récipient, elle est encore pourvue d'un loquet ou verrou dont une extrémité 5 est susceptible de s'étendre sous la patte de fixation du récipient, lorsque repoussée en position de verrouillage. En somme, dans cette position de verrouillage, la patte de fixation du récipient s'étend entre ce verrou et la patte d'accrochage de la poignée. Celle-ci est habituellement équipée, en partie supérieure, d'un bouton de commande permettant d'agir sur ce 10 verrou, très fréquemment soumis à l'action de moyens de rappel élastique tendant à le repousser dans sa position de verrouillage.

Quelle que soit la qualité de fabrication respectée, un jeu fonctionnel persiste entre la poignée et la patte de fixation du récipient, donnant une impression peut sécurisante de risque de décrochement de la poignée.

15 A ce propos, il est d'ores et déjà connu par le document FR 3 016 787 un ustensile de cuisine comprenant un récipient et une poignée amovible. Dans ce cas la patte de fixation équipant le récipient est pourvue de deux logements pour la réception, chacun, d'une languette conformée en forme de crochet équipant la patte d'accrochage de la poignée. Ces languettes 20 sont mobiles en écartement l'une par rapport à l'autre sous l'impulsion de moyens de rappel élastique, tendant à les repousser dans une position de verrouillage, c'est-à-dire d'accrochage dans les ouvertures de cette patte de fixation du récipient.

Par ailleurs, un organe déformable sous forme d'une pastille en silicium 25 écrasable est interposée entre la patte d'accrochage de la poignée et la patte de fixation du récipient lorsque ces éléments sont verrouillés l'un sur l'autre.

En somme, entre le moment où la poignée est accrochée sur le récipient et avant verrouillage de l'un sur l'autre, s'opère un écrasement de cette

pastille en silicone de manière à rattraper le jeu fonctionnel habituel entre ces éléments.

A noter que dans le document FR 3 016 788 il est décrit un état de la technique similaire, si ce n'est que la pastille en silicone est pourvue en 5 son centre d'un picot de centrage prévu pour venir se loger dans une cavité ménagée en correspondance sur la patte de fixation du récipient.

Si une telle pastille en silicone répond au problème de rattrapage de jeu entre la poignée amovible et le récipient de l'ustensile de cuisine, elle rend quelque peu contraignante la mise en coopération de ces pièces.

10 En effet, au moment d'assurer cette coopération il convient d'assurer l'écrasement de cette pastille avant qu'intervienne le verrouillage de la patte d'accrochage de la poignée sur la patte de fixation du récipient. Pour obtenir cet écrasement, il est nécessaire d'exercer une certaine pression au moyen de la poignée sur cette patte de fixation d'où peut résulter un 15 basculement du récipient et, donc, un risque de déversement.

L'opération de déverrouillage s'en trouve, elle aussi, plus difficile. En effet, cette pastille en silicone écrasée augmente sensiblement les forces de frottement entre la patte de fixation et le verrou engendrant un effort de commande de déverrouillage plus important.

20 La présente invention se veut à même de répondre aux inconvénients de cet état de la technique.

C'est dans le cadre d'une première démarche inventive que l'on a imaginé que ce rattrapage du jeu entre la patte d'accrochage d'une poignée et la patte de fixation d'un récipient résulte, au moins en partie, d'un effet de serrage procuré par le verrou de la patte d'accrochage de la poignée sur 25 la patte de fixation du récipient.

Plus particulièrement, on a pensé que cet effet de serrage résulte d'un déplacement de ce verrou suivant une direction qui n'est pas parallèle au plan de la fixation.

De manière complémentaire on a encore imaginé associer à l'extrémité en forme de crochet de la patte d'accrochage et/ou à l'ouverture dans la patte de fixation pour la réception de cette extrémité en forme de crochet d'un élément amortisseur déformable ayant pour fonction d'absorber le jeu 5 fonctionnel, souvent indispensable pour autoriser la coopération de ces pièces.

Les avantages découlant de la présente invention consistent en ce que le rattrapage de jeu entre poignée et récipient résultant, essentiellement, d'une action de serrage sous l'impulsion des moyens de rappel, par 10 exemple élastique, du verrou sur la patte de fixation du récipient, ceci en coopération avec la patte d'accrochage de la poignée, aucun effort complémentaire n'est à produire pour assurer cette coopération entre la poignée et le récipient, ceci en comparaison à la solution technique antérieure où le verrou n'opère pas une telle action de serrage.

15 De même, en l'absence de tout organe déformable précontraint entre la poignée et le récipient, la commande de déverrouillage reste tout aussi aisée.

A cet effet, l'invention concerne un ustensile de cuisine comprenant un récipient et une poignée, sur le pourtour supérieur externe du récipient 20 s'étendant une patte de fixation ou oreille pourvue d'au moins une ouverture pour l'engagement et la réception d'une extrémité en forme de crochet d'une patte d'accrochage que comporte la poignée, sur cette dernière étant encore monté en coulissement un loquet susceptible d'occuper au moins une position de déverrouillage et une position 25 verrouillée dans laquelle il est repoussé sous l'action de moyens de rappel pour venir s'étendre, du côté opposé à la patte d'accrochage, sous la patte de fixation du récipient, caractérisé par le fait que le loquet est monté en coulissement sur la poignée suivant une direction formant un angle aigu par rapport à la patte de fixation pour, partant d'une position 30 déverrouillée, écartée de cette patte de fixation, se resserrer en

directement de cette dernière sous l'action desdits moyens de rappel en position de verrouillage.

Avantageusement, mais non nécessairement, les moyens de rappel sont de type élastique.

5 Selon une autre particularité de la présente invention, l'extrémité en forme de crochet de la patte d'accrochage de la poignée et/ou l'ouverture dans la patte de fixation pour la réception de ladite extrémité est pourvue d'un élément amortisseur déformable apte à absorber le jeu fonctionnel.

D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours
10 de la description qui va suivre se rapportant à un exemple de réalisation donné à titre indicatif et non limitatif.

La compréhension de cette description sera facilitée en se référant au dessin ci-joint dans lequel :

- La figure 1 est une illustration schématisée et en perspective d'un ustensile de cuisine selon l'invention,
- La figure 2 est une représentation schématisée en coupe partielle de la poignée en coopération avec la patte de fixation du récipient (non représenté) de l'ustensile de cuisine selon l'invention,
- La figure 3 est une vue de détail de la figure 2

20 Telle que représentée dans les figures du dessin ci-joint la présente invention a trait à un ustensile de cuisine (1) comprenant un récipient (2) et une poignée (3). Sur le pourtour supérieur externe (4) du récipient (2) s'étend au moins une patte de fixation (5), souvent encore dénommée oreille, avec laquelle vient coopérer une patte d'accrochage (6) que
25 comporte à une extrémité (7) la poignée (3).

En se référant plus particulièrement aux figures 2 et 3, la patte de fixation (5) comporte au moins une ouverture (8) généralement de forme oblongue et s'entendant, préférentiellement, de manière tangentielle au récipient (2),

voire de manière coaxiale dans la mesure où cette ouverture (8) peut adopter une forme rectiligne ou courbe.

Cette ouverture (8) est prévue pour l'engagement et la réception d'une extrémité (9) en forme de crochet que comporte la patte d'accrochage (6) 5 correspondant à la poignée (3).

Sur cette dernière, préférentiellement, mais non limitativement, sur la patte d'accrochage (6), est monté en coulissement un loquet (10) susceptible d'occuper au moins une position de déverrouillage (non visible sur les figures) et une position verrouillée (11) dans laquelle il est repoussé sous 10 l'action de moyens de rappel (12).

Précisément, dans cette position verrouillée (11), ce loquet (10) vient s'étendre, plus particulièrement au travers de son extrémité (13), sous la patte de fixation (5), en somme du côté opposé (14) par rapport à celui (15) au-dessus duquel s'étend la patte d'accrochage (6).

15 Dans le mode de réalisation illustré, le loquet (10) vient coopérer avec le bord périphérique (16) de la patte de fixation (5). Il convient d'observer que la présente invention n'est cependant pas limitée à un tel mode de réalisation.

De manière plus particulière, le loquet (10) s'étend sous la patte 20 d'accrochage (6) tout en étant monté en coulissement dans un logement (17) sous forme d'une ouverture dans cette patte d'accrochage (6). De plus le corps de ce loquet (10) vient s'étendre au travers de ce logement (17) et il lui est solidarisé un bouton de commande (18), préférentiellement en un matériau thermiquement isolant.

25 Ainsi, au travers de bouton de commande (18), accessible sur le dessus de la patte d'accrochage (6), l'utilisateur peut repousser le loquet (10) dans sa position déverrouillée, ceci contre l'action desdits moyens de rappel (12).

A noter tout particulièrement à ce sujet, que ces moyens de rappel (12) peuvent être de type élastique et notamment se présenter sous forme d'un ressort, sachant qu'ils peuvent emprunter bien d'autres formes de réalisation. A titre d'exemple, de tels moyens de rappel (12) peuvent être 5 constitués par un pour plusieurs aimants, notamment deux aimants agissant en opposition. Ainsi, sous l'action de la commande de déverrouillage, l'un de ces aimants, porté par le loquet, peut venir se rapprocher d'un autre aimant fixe monté en opposition d'aimantation, de sorte qu'en relâchant la commande de déverrouillage, ces aimants se 10 repoussent en rappelant le loquet dans sa position de verrouillage.

Bien d'autres formes de réalisation de ces moyens de rappel (12) sont envisageables, tout en étant à la portée de l'homme du métier, notamment l'usage d'actionneur électromagnétique, voire de moteur.

Pour en revenir à l'exemple de réalisation non limitatif de l'invention, tel 15 qu'illustré dans les figures 1 à 3, ces moyens de rappel (12) sont de type élastique et représentés par un ressort (19) prenant position sensiblement dans le logement (17) en venant s'interposer entre le loquet (10) et une butée (20) ménagée dans ce logement (17) pour pouvoir assurer sa fonction de rappel dudit loquet (10) en position de verrouillage (11).

20 Selon l'invention, le loquet (10) est monté en coulissement sur la poignée (3) suivant une direction (21) formant un angle aigu (22) par rapport au plan (23) de la patte de fixation (5) pour, partant d'une position déverrouillée, écartée de ladite patte de fixation (5), se resserrer en direction de cette dernière sous l'action des moyens de rappel (12) en 25 position de verrouillage.

Selon un mode de réalisation avantageux, à son extrémité (13) le loquet (10) comporte une surface d'appui (24) destinée à coopérer avec le côté opposé (14) de la patte de fixation (5) en repoussant celle-ci en direction de la patte d'accrochage (6) de la poignée (3). Préférentiellement, cette 30 surface d'appui (24) forme, dans cette position verrouillée (11), un angle

de dépouille (25) avec ce côté opposé (14) de la patte de fixation (5), ceci de manière à éviter tout effet de coin de l'action du loquet (10).

Selon encore un mode de réalisation avantageux, le loquet (10), à cette extrémité (13) destinée à coopérer avec la patte de fixation (5), comporte, 5 sur son côté inférieur (26), un chanfrein d'engagement (27). Au travers de ce dernier le loquet (10) est naturellement repoussé dans sa direction de déverrouillage au contact avec la patte de fixation (5), au moment d'engager la poignée (3) sur le récipient (2).

Selon encore une autre particularité de la présente invention, selon le cas 10 sur l'extrémité (9) en forme de crochet de la patte d'accrochage (6) et/ou dans l'ouverture (8) dans la patte de fixation (5) pour la réception de cette extrémité (9) est ménagé un élément amortisseur déformable (28) destiné à absorber le jeu fonctionnel entre cette extrémité (9) en forme de crochet et ladite ouverture (8).

15 Ainsi et comme visible sur les figures 2 et 3, cet élément amortisseur déformable (28) peut être associé à la patte d'accrochage (6) sensiblement dans l'angle de rotation entre la poignée (3) et la patte de fixation (5). Se situant, précisément, à hauteur de cet angle de rotation, cet élément en matériau déformable (28) n'est d'aucune contrainte, que ce 20 soit lors de la mise en place ou du retrait de la poignée (3).

Les avantages découlant de la présente invention consiste, de manière essentielle, en l'absence de jeu entre la poignée et le récipient, et, ceci, sans que la mise en place de la poignée nécessite la mise sous contrainte d'un quelconque élément déformable. De plus, la commande de 25 déverrouillage peut s'opérer avec la même aisance qu'une poignée n'assurant aucune fonction de rattrapage de jeu.

Revendications

1. Ustensile de cuisine comprenant:

un récipient comportant un pourtour supérieur externe et une patte de fixation montée sur le pourtour supérieur externe du récipient, la patte de fixation comportant un côté supérieur, un côté inférieur et une ouverture; et

une poignée comprenant :

- une patte d'accrochage avec une extrémité en forme de crochet;
- un loquet coulissant entre une position déverrouillée et une position verrouillée; et
- des moyens de rappel pour repousser le loquet de la position déverrouillée à la position verrouillée;

dans lequel :

- dans la position déverrouillée, l'extrémité en forme de crochet de la patte d'accrochage est engagée dans l'ouverture, les moyens de rappel sont dans une position rétractée, et le loquet est en retrait le long du côté inférieur de la patte de fixation;
- dans la position verrouillée, l'extrémité en forme de crochet de la patte d'accrochage est engagée dans l'ouverture, les moyens de rappel sont dans une configuration étendue, le loquet resserre la patte d'accrochage au côté supérieur de la patte de fixation, et le loquet s'étend sous le côté inférieur de la patte de fixation; et
- le loquet est coulissant suivant une direction formant un angle aigu par rapport au plan de la patte de fixation entre la position verrouillée et la position déverrouillée.

2. Ustensile de cuisine selon la revendication 1, comportant en outre un élément amortisseur déformable entre l'extrémité en forme de crochet de

la patte d'accrochage de la poignée et l'ouverture, l'élément amortisseur déformable faisant face au loquet.

3. Ustensile de cuisine selon la revendication 1 ou 2, dans lequel le
5 loquet comporte en outre une surface d'appui opérant avec le côté inférieur de la patte de fixation dans la position verrouillée, la surface d'appui formant un angle de dépouille avec le côté inférieur de la patte de fixation.
- 10 4. Ustensile de cuisine selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans lequel les moyens de rappel sont élastiques.
- 15 5. Ustensile de cuisine selon la revendication 1, dans lequel le loquet est monté dans un logement, le logement s'étendant sous la patte d'accrochage dans la position verrouillée, dans la position déverrouillée et entre la position verrouillée et la position déverrouillée.
- 20 6. Ustensile de cuisine selon la revendication 5, dans lequel le loquet comporte un corps venant s'étendre au travers du logement dans la patte d'accrochage, et un bouton de commande étant solidarisé au corps du loquet, le bouton de commande étant en un matériau thermiquement isolant.
- 25 7. Ustensile de cuisine selon la revendication 5, dans lequel les moyens de rappel se présentent sous la forme d'un ressort positionné dans le logement, et comportant en outre une butée étant ménagée dans le logement, le ressort étant interposé entre le loquet et la butée.

1 / 1

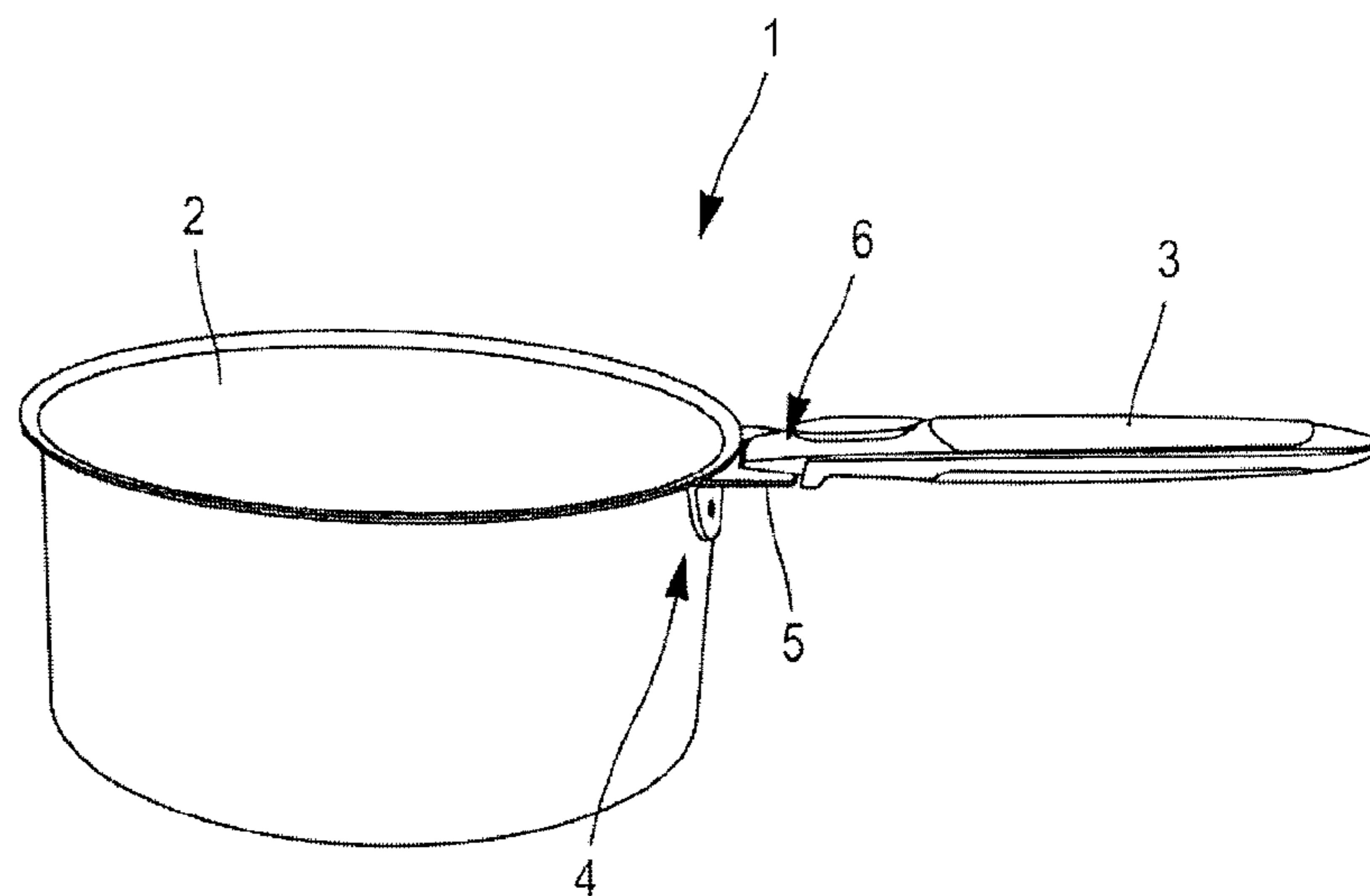


FIG. 1

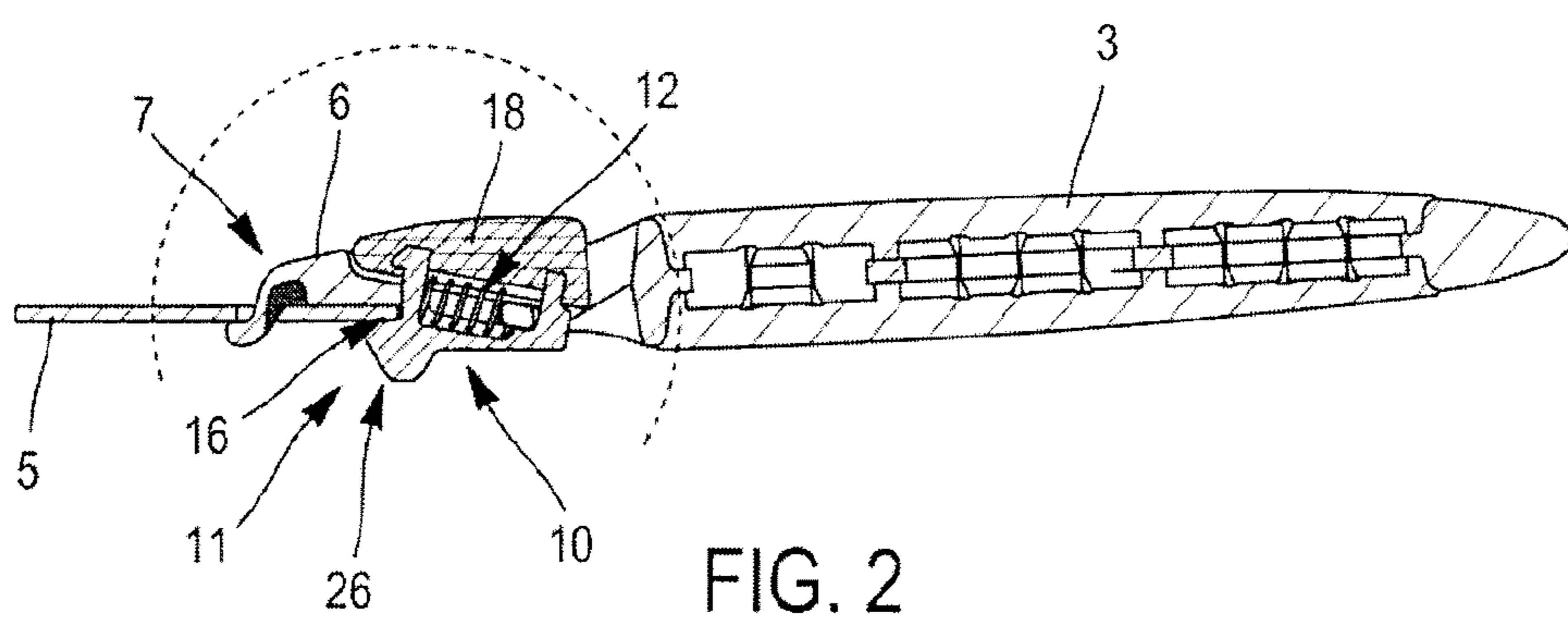


FIG. 2

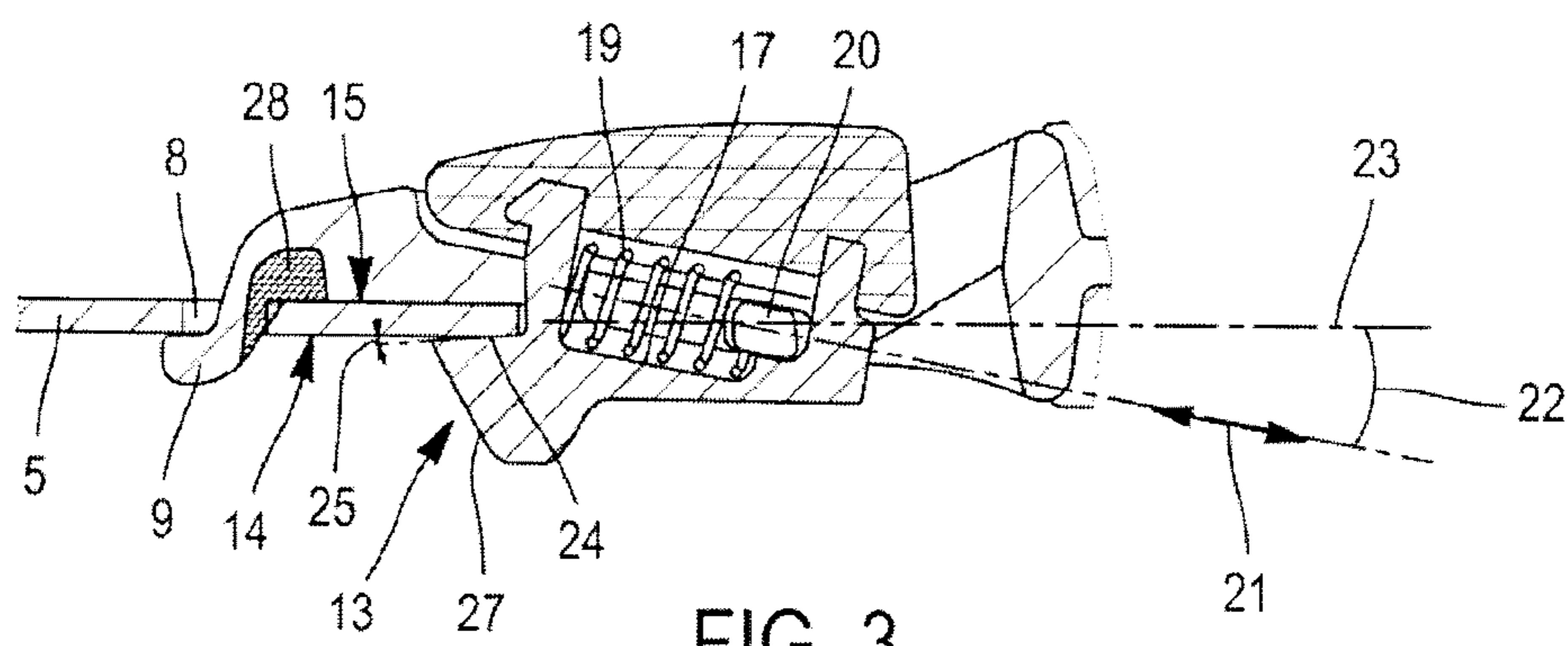


FIG. 3

